

Compte-rendu du conseil municipal du 11 juillet 2016

Conseillers et conseillères Présents : Laetitia BREYSSE - Corine BRUCHET - Joseph CHANAL - Marie-Hélène CHAPUIS - Thierry DEFAY - Jacky FERRET - Teddy GARDES - Pierre GENTES - Magalie GERENTON - Virginie LAFFONT - Alain SABATIER

Conseillers et conseillères absents : Chantal REYNAUD (procuration Pierre GENTES) - Bernard MARTIN

Secrétaire de séance : Laetitia BREYSSE

Copie : Martine CHAMBLAS (Secrétaire de mairie)

Ordre du jour :

- 1) Délibération pour le lancement des travaux de restructuration de l'ensemble "APC-MAIRIE"
- 2) Lancement d'un appel à candidature pour un emploi à la "mairie-apc" et création d'un poste de 0,5 ETP.
- 3) Lecture de la lettre du Président de l'OGEC
- 4) Arpentage de la contre-allée dépose minute des enfants de l'école et de la crèche
- 5) Le centre de gestion renouvelle la convention pour le groupement de commande sur plate-forme de dématérialisation des marchés publics.
- 6) Délibération sur le principe de l'installation d'un cabinet d'ostéopathe à Laussonne
- 7) Charte d'engagement au programme Eco-Ecole
- 8) Demande de dépose de cabine téléphonique et demande de permission de voirie
- 9) Désignation du candidat retenu sur l'emploi "école"
- 10) Désignation du candidat retenu sur l'emploi "technique"

0) Ajout à l'ordre du jour du conseil municipal

a) M le Maire demande au conseil de produire une motion de soutien aux deux familles Kosovare installées à Laussonne.

b) Tarifs ramassage scolaire 2016-2017

Le conseil municipal donne son accord

1) Délibération pour le lancement des travaux de restructuration de l'ensemble "APC-MAIRIE"

► Besoins en travaux de bâtiment :

La commission AOP qui s'est réunie le 24 juin 2016 propose de retenir les entreprises suivantes :

- Ets Charreyron pour un montant de : 9900 €HT (11880,00 €TTC)
- Ets Cortial pour un montant de : 2267,38 €HT (2720,85 €TTC)
- Ets Ceton pour un montant de : 4560,20 €HT (5472,84 €TTC)

Le montant de l'ensemble des travaux de bâtiment auquel il convient d'ajouter le remplacement de la fenêtre du secrétariat et les deux radiateurs de la salle du conseil, est de 19786,08 €HT (23743,29 €TTC) ce qui est tout à fait acceptable d'autant que le Poste devrait prendre 50% à sa charge de cet investissement.

► Besoins en matériels :

- Matériel informatique sur la base d'un devis de C.I.M : 2319,68 € (2783,62 €TTC)
- Matériel de bureau sur la base d'un devis papèterie Roux) : 2614,88 €HT (3137,85 €TTC)

Un dossier a été déposé auprès du directeur de la poste pour présentation à la commission départementale de la poste qui décidera de l'aide financière apportée.

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte le principe de ces travaux et leur mise en œuvre à compter de début septembre 2016.

2) Lancement d'un appel à candidature pour un emploi à la "mairie-apc" et création d'un poste de 0,5 ETP.

L'offre est présente sur la plateforme du CdG depuis le 1 juillet 2016. La date limite de candidature est fixée au 31 juillet 2016.

La fiche de poste a été rédigée en commission composée de Chantal Reynaud - Martine Chamblas - Pierre Gentes. Le contenu de la fiche de poste est en lien direct avec la nouvelle organisation des activités dans le futur ensemble "mairie-apc" qui sera mis en place au 1 décembre 2016.

Ce nouveau poste de travail devrait évoluer dans l'année 2017 ou suivante dans son contenu et dans le temps de travail. Le conseil municipal donne son accord pour la création d'un poste au niveau de 0,5 ETP affecté à la mairie de Laussonne. Il s'agit à priori d'un poste de la catégorie C de la fonction publique territoriale (adjoint technique de 2ème classe) avec une période de stage règlementaire de un an. Selon le candidat retenu et selon son souhait, le conseil municipal n'exclut pas le recrutement d'un agent dans un poste équivalent en CDI.

3) Lecture de la lettre du Président de l'OGEC

Le nombre d'enfants retenus pour déterminer le montant de la subvention de la commune à l'école privée est celui en date de la rentrée de janvier 2016 c'est à dire 29 enfants alors qu'une liste de 36 enfants inscrits à la rentrée de septembre 2015 a été communiquée en mairie.

La subvention de fonctionnement attribuée à l'école Notre Dame est financée sur le budget 2016 de la commune. A ce titre, le conseil municipal a décidé de retenir le nombre d'enfants à la rentrée de janvier de l'année budgétaire. La commune de Laussonne intègre aussi dans le calcul de la subvention tous les enfants y compris ceux de Moudeyres et de Freycenet Latour que ce soit en maternelle ou élémentaire.

Par courrier du 23 juin 2016 le président de l'OGEC demande pourquoi le nombre de 36 enfants n'a pas été pris en compte. Le conseil municipal fait remarquer qu'il a pris une décision plus cohérente avec le cycle du processus budgétaire. Dans le même temps, en retenant la date de la rentrée de début janvier (début du cycle budgétaire) le nombre d'enfants retenu pour le calcul de l'aide financière est plus proche de la réalité de présence à l'école. C'est une exigence de bonne gestion des fonds publics. Le conseil municipal demande à M le Maire de rédiger un courrier dans ce sens.

4) Arpentage de la contre-allée dépose minute des enfants de l'école et de la crèche

Le géomètre du conseil départemental est venu pour arpenter le mur de soutènement de la RD49. En effet, le service des routes du CD en assure l'entretien.

Le montant du coût d'arpentage de la contre-allée seule (ZD20) est de 432,00 €TTC.

Nous pourrions intégrer cette parcelle dans le tableau de recensement de la voirie communale.

Après en avoir délibéré le conseil municipal donne son accord et autorise le maire à signer le document d'arpentage correspondant (parcelle ZD20) et faire réaliser ce document d'arpentage.

5) Le centre de gestion renouvelle la convention pour le groupement de commande sur la plateforme de dématérialisation des marchés publics.

Depuis 2005, la commune de Laussonne adhère au groupement de commande formé par le centre de gestion en vue de retenir une plateforme de dématérialisation des marchés publics. Par mail du 10 juin 2016, le centre de gestion invite les communes (et comcom) à renouveler leur adhésion au groupement de commandes proposé par le centre de gestion et présente les avantages du dispositif tels que : des prix attractifs, bénéficie d'une assistance technique et réduction du risque contentieux. De plus il n'est pas présenté de facturation s'il n'y a pas d'utilisation effective de la plateforme de dématérialisation.

A compter du 1 janvier 2018, le code des marchés publics impose aux personnes publiques d'effectuer, tout achat > 25000 €HT, par voie dématérialisée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise unanimement M le Maire à signer la nouvelle convention ainsi actualisée.

6) Délibération sur le principe de l'installation d'un cabinet d'ostéopathe à Laussonne

Ce dossier a été présenté en conseil du 15 juin 2016. M le maire indique que pour faire suite au travail déjà mené (visite de la salle d'activité sur le site de l'ancienne école avec Margerie Bernaud) et son installation en lieu et place d'Olivier Granet à compter du 1 juillet 2016, il y a lieu de produire une délibération sur le principe d'installation d'un cabinet d'ostéopathe à Laussonne.

Une nouvelle visite du site de l'ancienne école est prévue samedi 16 juillet 2016 à 10h00 avec la famille de Margerie Bernaud pour examiner, plus en détail, les travaux à réaliser nécessaires à l'installation de ce cabinet. Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte le principe de l'installation de ce cabinet d'ostéopathe dans les locaux de l'ancienne école publique, au rez de chaussée.

7) Charte d'engagement au programme Eco-Ecole

Madame la directrice de l'école publique propose à M le maire de mettre en place une charte d'engagement au programme Eco-Ecole.

Cette charte est présentée aux élus.

les enjeux portent sur :

- La reconnaissance de l'importance au niveau local et planétaire des enjeux environnementaux définis notamment lors des conférences de Rio et de Johannesburg.
- Notre capacité à préserver les ressources et améliorer la qualité de vie par une gestion concertée des bâtiments scolaires
- La nécessité de développer auprès des jeunes de l'établissement scolaire des activités pédagogiques en lien avec le développement durable.
- La nécessité de réaliser cet objectif par le partenariat pour l'atteindre collectivement.
- S'engager ensemble à mener à bien le programme Eco-Ecole coordonné en France par l'office Français de la fondation pour l'éducation à l'environnement en Europe.

La commission "école et jeune enfant" ne voit pas, dans ce texte, de contrainte spécifique pour la commune. Cette convention d'une durée de un an est renouvelable tous les ans.

Le conseil municipal donne son accord sur le principe de la mise en place de cette charte.

8) Demande de dépose de cabine téléphonique et demande de permission de voirie

Par mail du 8 juin 2016, la société Escot télécom agissant pour le compte de l'opérateur Orange demande une permission de voirie pour dépose de la cabine téléphonique route du Puy à Laussonne. De nombreux élus estiment que cette cabine, installée en ce lieu, ne s'intégrait pas à l'environnement paysager local et donnait une image négative d'entrée de bourg. Par ailleurs, cette cabine était devenue inutile depuis l'enlèvement de l'équipement téléphonique correspondant.

Le conseil municipal autorise la dépose de cette cabine sous réserve de remettre en état les sols.

9) Désignation du candidat retenu sur l'emploi "école"

Pierre Gentes présente aux élus les 8 critères de sélection qui ont permis d'établir une liste ordonnée des candidats qui se sont présentés devant le jury.

M le Maire invite les élus à prendre une décision collégiale.

► Après un vote à bulletin secret, la candidate retenue par le conseil municipal pour l'emploi "école" est : Carole Jales.

Mme Carole Jales devrait intégrer un poste d'adjoint technique territorial de 2ème classe après une période de stage d'une durée d'un an. Ce poste existe déjà.

M le Maire invite le conseil à prendre du décision de remplacement de Carole Jales.

► Après un vote à bulletin secret la candidate retenue par le conseil municipal pour l'emploi, ainsi laissé disponible, est : Lydie Debard

Après en avoir délibéré, le conseil municipal remplace l'ancienne équipe constituée de Georgette Mialon et Carole Jales par une nouvelle équipe constituée de Lydie Debard et Carole Jales.

L'organisation interne de l'activité est de la responsabilité du maire. En accord avec Carole Jales et Lydie Debard, M le maire propose que Carole Jales reste sur l'activité qu'elle occupe actuellement sur un poste d'agent technique de 2ème classe donc vers la titularisation. Lydie Debard intègre un poste plus centré sur l'activité école sachant que c'est un poste qui est installé sur la durée. Il devrait donc évoluer à court terme également vers un poste d'agent technique de 2ème classe des collectivités territoriales.

10) Désignation du candidat retenu sur l'emploi "technique"

Virginie Laffont s'est retirée de la salle du conseil pour ce sujet.

Pierre Gentes présente aux élus les critères de sélection au nombre de 8 qui ont permis d'établir une liste ordonnée des candidats qui se sont présentés devant le jury.

Après en avoir délibéré et après avoir voté à bulletin secret, le candidat retenu par le conseil municipal pour l'emploi "technique" est : Eymeric Chalendard.

Le conseil municipal décide de supprimer l'emploi d'agent technique principal de 2ème classe initialement tenu par Daniel Bonnet et de créer un emploi d'adjoint technique de 2ème classe qui sera tenu par Eymeric Chalendard après une période de stage d'une durée d'un an.

11) Motion de soutien du conseil municipal à la famille BURIN Gashi et BEKTESHI Lamhimire et à la famille LIMANI Bejhella et Hidajete

Ces deux familles, déboutées du droit d'asile, sont menacées d'expulsion dans les jours qui viennent. Ces familles se sont bien intégrés dans le village et bénéficient du soutien de la population. Les enfants parlent correctement le Français ce qui facilite les échanges. Les familles ne posent pas de difficulté dans le voisinage ou encore à la commune.

Un comité de soutien s'est constitué sur la commune de Laussonne comme cela a déjà été fait sur les communes de Lantriac, de Saint Germain Laprade ou encore de St Julien Chapeuil.

Après en avoir délibéré le conseil municipal apporte son soutien à ces familles et demande à M le Préfet la plus grande indulgence au regard de leur situation.

12) Tarifs du ramassage scolaire 2016/2016

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de laisser inchangés les tarifs du ramassage scolaire 2016/2017 (idem année scolaire 2015/2016). Il précise que le tarif, pour 4 enfants ou plus, est au même niveau que le tarif pour 3 enfants, soit 69 €.

13) Divers

13-1) Mail de Jérôme Maneval du 9 juillet 2016 pour demander le remplacement des cages de but au terrain, de foot de laussonne.

- Montant pour la paire de buts de foot seniors alu (7,32 m x 2,44 m) = 1000 € HT (1200 € TTC)

- Montant d'équipements de lestage des filets = 275 €HT (330 € TTC)

- Montant des filets seniors (7,50 m x 2,50 m) = 165 €HT (198 €TTC)

Une telle dépense n'est pas prévue dans le budget 2016 de la commune et n'a pas fait l'objet d'un examen. Le conseil municipal demande à étudier plus en détail l'urgence d'un tel investissement.

13-2) Lettre de M Philippe Gerbier

M le maire donne lecture du courrier de M Philippe Gerbier daté du 28 juin 2016.

Ce courrier est en lien avec les travaux en cours dans le village des Badioux.

M le maire proposera une réponse à M Gerbier.

Fin de réunion 23h00

Maire
Pierre GENTES